

# Code de vie de l'École Océane

Le code de vie de l'école Océane s'attend que les élèves démontrent un comportement bienveillant qui reflète les responsabilités, le respect et la sécurité à l'école et lors des événements scolaires, peu importe le lieu et le moment.

Notre code de vie reflète le but et l'intention du [BC Human Rights Code \(article 8.1b\)](#) 2017

Charte des droits et responsabilités	
DROITS	RESPONSABILITÉS
<p><b>J'ai le droit</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de recevoir une bonne éducation en français.</li> <li>de faire des erreurs et d'apprendre de celles-ci.</li> <li>d'être en sécurité.</li> <li>d'être respecté pour qui je suis.</li> <li>d'être écouté.</li> <li>à un espace de travail et de loisir.</li> <li>d'obtenir réparation pour les dommages causés à ma personne ou à mes biens.</li> </ul>	<p><b>J'ai la responsabilité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de contribuer au bon climat de travail.</li> <li>d'être engagé dans mes apprentissages en               <ul style="list-style-type: none"> <li>participant aux activités qu'on me propose;</li> <li>m'appliquant dans le travail qu'il faut faire;</li> <li>faisant mes travaux et les remettre à temps;</li> <li>apportant le matériel dont j'ai besoin;</li> </ul> </li> <li><b>de parler en français en tout temps.</b></li> <li>m'adresser respectueusement et poliment aux autres;</li> <li>d'être un modèle positif pour les autres élèves</li> <li>de jouer prudemment et sans blesser l'autre.</li> <li>d'écouter les points de vue et de les respecter les autres.</li> <li>de respecter l'espace que l'on m'offre, mes biens personnels et ceux des autres.</li> <li>de réparer les torts que j'ai causés aux autres ou à leur matériel.</li> </ul>

Les **comportements acceptables** à l'école réfèrent aux comportements qui **contribuent à rendre l'environnement de l'école bienveillant, accueillant, inclusif et sécuritaire**. La communauté scolaire travaille avec les élèves pour qu'ils apprennent à faire des choix responsables, à adopter des comportements sécuritaires, à résoudre les problèmes et les conflits, à démontrer du respect et à appliquer des pratiques réparatrices.

B	I	E	N
<i>Bienveillant, je fais preuve d'empathie et de générosité envers les autres.</i>	<i>Je suis Inclusif, c'est-à-dire, que je suis sensible et respectueux envers les différences.</i>	<i>Je suis à l'Écoute et j'Encourage les autres, en français.</i>	<i>Nous donnons le meilleur de nous même!</i>



École Océane  
1951 Estevan Road, Nanaimo (C.-B.), V9S 3Y9

Programme francophone de l'école secondaire de Nanaimo (NDSS)  
355 Wakesiah Avenue, Nanaimo (C.-B.), V9R 3K5

Tél: 250-714-0761



Les **comportements inacceptables** réfèrent à un comportement qui interfère avec **la sécurité des autres et de l'environnement de l'école**, que ce soit lors d'interactions interpersonnelles directes ou à travers les médias sociaux. Les comportements inacceptables peuvent prendre la forme d'exclusion, de moquerie, d'intimidation, d'agression physique ou verbale, de harcèlement, de menaces, de discrimination ou d'actes illégaux.

## **Approche disciplinaire**

Pour toute mesure disciplinaire entreprise, l'école tiendra compte de la gravité et de la fréquence du comportement inacceptable tout comme de l'âge et de la maturité des élèves.

L'approche disciplinaire privilégiée **sera proactive, collaborative et réparatrice** plutôt que punitive. L'objectif de nos interventions est toujours que l'élève apprenne de ses erreurs.

L'école pourra avoir des considérations spéciales pour les élèves aux besoins différents si ces élèves sont incapables de se conformer au code de vie en raison d'une condition intellectuelle, physique, sensorielle, affective, comportementale, etc.

L'école prendra toutes les mesures raisonnables pour empêcher les représailles contre un élève qui fait une plainte au sujet d'une infraction au code de conduite.

Cette procédure ne comprend pas les méfaits criminels tels que les agressions physiques, harcèlement, port d'armes, vol, vente ou possession de substances illicites, etc. régis par la loi. Ces méfaits pourraient entraîner un appel aux services sociaux ou à la police.

## Politique sur l'utilisation des appareils électroniques personnels

En ce qui concerne les appareils électroniques personnels (cellulaires ou tablettes électroniques), nous demandons que les élèves respectent les consignes suivantes.

L'élève doit

- ne pas utiliser d'appareils électroniques pendant les heures d'école, sauf sous la direction de l'enseignante ou de l'enseignant.
- être conscient que l'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol de ses objets personnels.
- demander la permission à l'enseignant(e) et utiliser le téléphone de l'école s'il a besoin de communiquer avec ses parents, tuteur ou tutrice.
- avoir une raison valable pour utiliser le téléphone de l'école.
- garder ses appareils électroniques dans mon sac à dos en tout temps. Il s'assure de les éteindre pendant la journée scolaire et il ne peut les utiliser qu'à l'extérieur de l'édifice.
- s'engager à ne pas utiliser les nouvelles technologies (p. ex., téléphones cellulaires, Internet, messages textes) avec l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou tout autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation et il s'engage à ne pas encourager d'autres à le faire.

## Responsabilités des parents

En tant que parent d'un élève de l'école Océane, je dois :

- m'intéresser activement au travail et à la réussite scolaire de mon enfant;
- communiquer régulièrement avec l'école;
- veiller à l'assiduité et à la ponctualité de mon enfant;
- avertir l'école de l'absence ou du retard de mon enfant;
- me familiariser avec le Code de vie de l'école;
- encourager et aider mon enfant à suivre les règles de vie de l'école;
- appuyer le personnel de l'école dans leurs interventions disciplinaires.

Nous travaillons beaucoup avec nos élèves sur l'importance des communications respectueuses et il est important de passer les mêmes messages à la maison.

Nous vous demandons de ne pas critiquer le personnel de l'école devant l'enfant.

Il existe un protocole de communication à suivre si vous avez des inquiétudes ou un problème avec un adulte de l'école :

- La première étape est de parler du problème directement avec la personne impliquée.
- Si vous n'êtes pas satisfait suite à cette rencontre, vous pouvez vous adresser à la direction pour une rencontre à trois.

Les suggestions positives des parents sont appréciées par tous les membres du personnel.